

## L'éclairage public au cœur des préoccupations du conseil

Écrit par DA FONTE VALERIE

Dimanche, 28 Octobre 2012 09:00 -

---

L'extinction de nuit est possible dans le cadre du pouvoir de police du maire avec un arrêté qui recense les points dangereux, nécessitant un signalement minimal. Techniquement, cette extinction s'effectue grâce à une horloge astronomique qui permet de programmer le temps d'allumage.

Aussi, vendredi 26 octobre, le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme le maire, Evelyne Flacher, s'est penché une fois de plus sur cet éclairage public. Nicole Thollot, adjoint au maire, a résumé la proposition du SIEL et a informé du coût que ceci représentait à la commune. Pour l'entrée du Bourg, le coût serait de 9 134 euros avec 7 points lumineux, 4 864 euros pour la coupure de la nuit avec l'installation d'horloges astronomiques, des armoires et des panneaux non obligatoires mais fortement conseillés. Il faut compter 13 986 pour le renouvellement des lampes (nouvelle norme en 2015), 4 896 e pour 4 points supplémentaires à la Baronnière et aux Sagnes et enfin 455 e pour la Halle des sports en installant sur un autre poteau plus haut le lampadaire actuel afin que ce dernier éclaire tout le parking. Au total, cette action pour la commune représenterait un coût de 33 335 e. A noter que le renouvellement des lampes pourrait se faire qu'en 2014.

« Préserver l'environnement, réduire nos frais de fonctionnement s'inscrivaient dans notre programme au début de notre mandat, c'est pourquoi, l'extinction de l'éclairage public la nuit, doit être mise en place en 2013, tout comme le font certaines communes environnantes », a précisé Mme le maire.